

PREVENCEM ACTUS

L'information prévention de la profession

#17 - Janvier 2022

SOMMAIRE

VEILLE RÉGLEMENTAIRE

PREVENCEM VOUS INFORME

ACCIDENT DU TRAVAIL 2020

QUESTIONS/ RÉPONSES

AGENDA/ WEBINAIRES

RECRUTEMENT

Pour ce premier numéro de l'année 2022, nous vous souhaitons à toutes et tous une très belle année. Santé, sécurité et prévention toujours au cœur de nos préoccupations.



Merci à vous, adhérents, pour cette année riche en échanges. Les équipes de PREVENCEM vous souhaitent une très belle année 2022, sous le signe de la prévention



VEILLE RÉGLEMENTAIRE

Le titre Règles Générales est abrogé, à l'exception des articles 16.1 et 16.2 concernant l'OEP. Cette obligation est donc maintenue. La retranscription s'est faite à champ constant. Ainsi vous retrouverez ces différents articles soit dans le Code du travail, soit dans le [décret n° 2021-1838 du 24 décembre 2021](#) fixant certains compléments et adaptations du code du travail spécifiques aux mines et carrières en matière de règles générales et portant abrogation de dispositions relatives à la police des carrières, soit dans [l'arrêté du 22 septembre 1994](#) relatif aux exploitations de carrières. Plus de détails dans le PREVENCEM Actus spécial de janvier.

Pour faciliter le **respect des gestes barrières**, de nouvelles dispositions temporaires sont applicables (jusqu'au 30 avril 2022 et reporté au plus tard au 31 juillet 2022) aux locaux de restauration. Ainsi, pour les établissements de moins de 50 salariés plusieurs emplacements peuvent être définis conformément à l'article [Décret n° 2022-61 du 25 janvier 2022](#) portant aménagement temporaire des dispositions du code du travail relatives aux locaux de restauration.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, dans le cadre de **l'aération et de l'assainissement de vos locaux à pollution spécifique** (selon [R4222-3](#) du Code du travail), les concentrations moyennes en poussières totales et alvéolaires, évaluées sur une période de 8h, ne doivent pas dépasser respectivement 7mg/m³ (totales) et 3.5mg/m³ (alvéolaires) [décret 2021-1763](#). Elles étaient précédemment de 10 et 5 mg/m³. A noter, la concentration alvéolaire applicable aux lieux de travail en extérieur sur les mines et carrières est maintenue à 5mg/m³, [décret 2013-797](#).

INRS

[ED 950 INRS](#)

Pour vous aider dans la conception des lieux et des situations de travail l'INRS met à disposition cet ED.

L'INRS a créé un [outil de simulation](#) de l'évolution des concentrations en CO₂ en fonction des occupants avec estimation du taux de renouvellement.

Depuis le 1^{er} octobre les salariés partant à la retraite et ayant été exposés à des risques particuliers définis par l'article [R4524-23](#) bénéficieront d'une [visite médicale](#).

Maux de dos

Les maux de dos font partie des nombreuses maladies que l'on déplore sur les lieux de travail. Les ports de charges lourdes, les nombreuses manutentions manuelles, les vibrations lors de la conduite d'engins, autant d'activités sollicitant nos dos et plus particulièrement les lombaires.

[Améli](#) propose d'agir sur plusieurs leviers.

Ouverture de votre [compte AT/MP](#), il est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2022.

Contactez votre CARSAT ou rendez-vous sur [net-entreprises.fr](#)



PREVENCEM VOUS INFORME

L'observatoire des tendances d'innovation du BTP (regroupant l'OPPBTP en particulier) rassemble de nombreuses solutions digitales dans un [rapport](#). Bien que celui-ci soit très orienté « Bâtiment », vous retrouverez de la page 118 à la page 137 des solutions innovantes (digitales) en matière de sécurité.

Elles concernent la formation et la gestion des risques sur les chantiers (EPI, détection piéton par exemple).

Arte nous propose un [FILM](#) sur les explosifs dans lequel on peut voir des travaux en utilisation, modélisation 3D, foreuse, amélioration de plan de tir, utilisation d'UMFE. Une belle réalisation.

Retour sur l'enquête Accidents du Travail 2020

533 accidents, **368** avec arrêt de travail dont **12** graves, 13143 jours d'arrêt et aucun décès*.

Un indice de fréquence en baisse de 1 point par rapport à 2019 et toujours inférieur au régime général.

- Les opérations de maintenance demeurent une cause majeure des accidents. Une analyse des travaux et une mise en commun de bonnes pratiques permettent de réduire le nombre de victimes.
- Les engins ou véhicules sont souvent impliqués dans les accidents. L'information des conducteurs est à renouveler régulièrement.
- Les mains sont les plus impactées avec plus de 24% des accidents. L'analyse des causes et la recherche de solutions visant à compléter la mise à disposition des gants, permettent de réduire les lésions dans de nombreux cas.

Nos délégués-es sont à votre disposition pour vous assister dans l'analyse de vos accidents, incidents et situations dangereuses (information des personnels, formation à l'analyse des causes, etc.).

Retrouvez le détail des AT 2020 sur notre site [ICI](#) et des maladies professionnelles 2019 [ICI](#)

*Données issues de nos adhérents

QUESTIONS/RÉPONSES

Faut-il déclarer le directeur technique à l'inspection du travail ?

Non. Avec l'abrogation du titre RG et la parution du décret 2021-1838 du 24 décembre 2021, la déclaration à l'inspection du travail a disparu. L'article 4 renvoyant la responsabilité à l'employeur ou une personne désignée ayant autorité, compétence et moyen.

LinkedIn

Vous étiez un peu plus de 300 à nous suivre sur LinkedIn début 2021, aujourd'hui vous êtes plus de **550** ! Nous partageons avec vous des contenus pertinents, afin de valoriser vos actions en matière de prévention et de vous relayer les informations importantes.

🔔 **Abonnez-vous**, likez, commentez, partagez nos posts ! Faire vivre cette page c'est transmettre des messages sécurité auprès d'un plus grand nombre !

AGENDA/WEBINAIRES

[Webinaire INRS](#) sur les RPS du 18 janvier 2022

PREVENTICA propose de revoir ses [webinaires](#)

RECRUTEMENT

PREVENCEM RECRUTE DES DÉLÉGUÉS À LA PRÉVENTION SUR LA RÉGION SUD-OUEST

Pour tous renseignements écrire à : prv.siege@prevencem.fr

RETROUVEZ-NOUS SUR LINKEDIN

SUIVEZ-NOUS !

